selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

Numéro d'article 90709

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Migrol AG Soodstrasse 52 8134 Adliswil Suisse

Téléphone: +41 44 495 11 11 Site web: www.migrol.ch

e-mail (personne compétente) (www.migrol.ch)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence +41 44 495 11 11

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: Lun. au ven. 08:30 à 17:00 h

Centre antipoison

Pays	Nom	Code postal/ville	Téléphone
Suisse	Toxinfo Suisse		+41 (0) 44/251 51 51 (CH 145) 24h

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention non requis

d'avertissement

- Pictogrammes non requis

- Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH208 Contient Reference substance 001. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

sans importance

Suisse: fr Page: 1 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotrai- tés	No CAS 64742-54-7 No CE 265-157-1 No index 649-467-00-8 No d'enreg. REACH 01-2119484627-25- xxxx	25 – < 50	Asp. Tox. 1 / H304	***	
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-butyl- 4-hydroxyphényl)propio- nate de C7-9-alkyle	No CAS 125643-61-0 No CE 406-040-9 No index 607-530-00-7 No d'enreg. REACH 01-0000015551-76 01-2119830067-43- xxxx	1-<5	Aquatic Chronic 4 / H413		GHS-HC
Reference substance 001		<1	Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 3 / H412	<u>(1)</u>	

Notes

GHS-HC: Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE, Annexe VI)

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Suisse: fr Page: 2 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Équipement nécessaire pour le confinement/le nettoyage

Matière absorbante (par exemple sable, terre à diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.)

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

Suisse: fr Page: 3 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles
- Conserver à l'écart de

Acides, Bases, Comburants

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) cette information n'est pas disponible

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Objectif de protec- tion, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle	125643-61-0	DNEL	0.22 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systé- miques
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle	125643-61-0	DNEL	20 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systé- miques
Reference substance 001		DNEL	1,027 μg/cm²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets lo- caux
Reference substance 001		DNEL	1,027 μg/cm²	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Organisme	Milieu de l'environne- ment	Durée d'exposition
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle		PNEC	0.004 ^{mg} / _I	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)

Suisse: fr Page: 4 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Organisme	Milieu de l'environne- ment	Durée d'exposition
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle	125643-61-0	PNEC	0 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle	125643-61-0	PNEC	10 ^{mg} / _I	organismes aqua- tiques	installation de traite- ment des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle	125643-61-0	PNEC	233 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle	125643-61-0	PNEC	23.3 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
masse de réaction d'iso- mères de: 3-(3,5-tert-bu- tyl-4-hydroxyphényl)pro- pionate de C7-9-alkyle	125643-61-0	PNEC	189 ^{mg} / _{kg}	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Reference substance 001		PNEC	3.42 ^{µg} /	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Reference substance 001		PNEC	0.342 ^{µg} / _I	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Reference substance 001		PNEC	2.3 ^{mg} / _l	organismes aqua- tiques	installation de traite- ment des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Reference substance 001		PNEC	0.205 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Reference substance 001		PNEC	20.5 ^{µg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Reference substance 001		PNEC	30 ^{μg} / _{kg}	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)





Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Suisse: fr Page: 5 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

- Type de matière

Nitrile

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	-38 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥207 °C à 101.3 kPa
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	216 °C
Température d'auto-inflammabilité	365 °C
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	77 ^{mm²} / _s à 40 °C
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
Pression de vapeur	11 Pa à 127 °C

Suisse: fr Page: 6 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

Densité et/ou densité relative

Densité	0.853 ^g / _{cm³} à 15 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas dispo- nibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Acides, Bases, Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par inhalation.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Suisse: fr Page: 7 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Contient Reference substance 001. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water) (AwSV): 1 (Allemagne)

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non pertinent

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Suisse: fr Page: 8 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets

- Produit

13 02 05* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	aucune
14.4	Groupe d'emballage	pas attribué
14.5	Dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

Suisse: fr Page: 9 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)

Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4- hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle	ce produit répond aux critères de classification confor- mément au Règlement no 1272/2008/CE		3
Reference substance 001	ce produit répond aux critères de classification confor- mément au Règlement no 1272/2008/CE		3
Reference substance 001	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	ce produit répond aux critères de classification confor- mément au Règlement no 1272/2008/CE		3

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des	polluants	(DCE)
-----------	-----------	-------

Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		a)	

Légende

A) Liste indicative des principaux polluants

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

Réglementations nationales (Allemagne)

Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water) (AwSV)

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe 1 faible nocivité pour les eaux de danger lié à l'eau)

Instructions techniques sur la qualité de l'air (Allemagne)

Numéro	Groupe de substances	Classe	Conc.	Flux de masse	Concentration de masse	Mention
5.2.5	substances organiques		≥ 25 % m	0.5 ^{kg} / _h	50 ^{mg} / _{m³}	3)

Mention

Suisse: fr Page: 10 / 12

³⁾ le débit-masse total de 0,50 kg/h ou la concentration de masse totale de 50 mg/m³, dont chacun doit indiquer le carbone total, ne doivent pas être dépassées (sauf substances organiques en poudre)

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)

Classe de stockage (LGK)

10 (liquides combustibles)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dange- reuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LGK	Lagerklasse (classe de stockage selon la TRGS 510, Allemagne)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/ 2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques concernant les substances dangereuses, Allemagne)

Suisse: fr Page: 11 / 12

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Migrol Motor Oil Special Top 5W-40

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 27.12.2022

Abr.	Description des abréviations utilisées
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Suisse: fr Page: 12 / 12